

Préparez votre départ à la retraite
en toute sérénité





Préparer sa retraite, mais comment ?

Passer de la vie active à la retraite n'est pas une affaire anodine. Afin d'en faire un passage réussi, plusieurs questions doivent être traitées et cela le plus tôt possible.

Il s'agit de définir comment aborder cette nouvelle étape de vie et de répondre à deux questions :

1. Quels seront vos besoins financiers dans cette nouvelle tranche de vie ?
2. Comment se donner les moyens financiers pour vivre la retraite souhaitée ?

Dans le détail, il conviendra de :

- Faire le point sur sa situation actuelle
- Combler ses lacunes de prévoyance
- Déterminer ses priorités et faire le point régulièrement
- Choisir des solutions adaptées tout en optimisant sa fiscalité

Pour répondre à ces questions, un rappel du système des «3 piliers» peut s'avérer utile.



Le système de prévoyance suisse : 3 piliers, 3 missions

En Suisse, le système de prévoyance repose sur le principe des « 3 piliers ». Le but de ce système est de vous permettre, à vous et à vos proches, de conserver votre niveau de vie actuel au moment de la retraite ou en cas de coup dur (invalidité ou décès).

Le 1^{er} pilier

La prévoyance étatique, obligatoire pour toutes les personnes résidant ou exerçant une activité lucrative en Suisse, est notamment constituée de l'AVS et de l'AI.

Sa mission : couvrir les besoins vitaux à l'âge de la retraite, en cas d'invalidité ou de décès.

Le 2^e pilier

La prévoyance professionnelle, obligatoire pour tout salarié (à partir d'un salaire annuel minimum) et facultative pour l'indépendant, est constituée de la LPP (Loi sur la prévoyance professionnelle) et de la LAA (Loi sur l'assurance-accidents).

Sa mission : compléter les prestations du 1^{er} pilier pour permettre aux retraités, aux invalides et aux survivants le maintien du niveau de vie antérieur.

Le 3^e pilier

La prévoyance individuelle permet de compléter les prestations des 1^{er} et 2^e piliers et de combler ainsi les lacunes de prévoyance.

Sa mission : maintenir, dans une large mesure, le niveau de vie «habituel».

Le 3^e pilier repose sur une double base : la prévoyance individuelle liée (pilier 3a) et la prévoyance individuelle libre (pilier 3b).

Bénéficiant de privilèges fiscaux importants, la prévoyance individuelle liée est soumise à des dispositions précises.

La prévoyance individuelle libre n'est l'objet d'aucune prescription. Les assurances vie conclues dans ce cadre bénéficient aussi de certains avantages fiscaux.

1^{er} pilier

Prévoyance étatique (AVS, AI)

Géré par la Confédération, il vise à couvrir les besoins vitaux.

2^e pilier

Prévoyance professionnelle (LPP)

Géré par des caisses de pension, il vient en complément du 1^{er} pilier et vise à maintenir le niveau de vie antérieur (60% du dernier revenu).

3^e pilier

Prévoyance individuelle

Géré notamment par des assureurs ou des mutuelles d'assurances, il est souscrit de manière individuelle en complétant les 1^{er} et 2^e piliers et vise à couvrir les besoins supplémentaires.



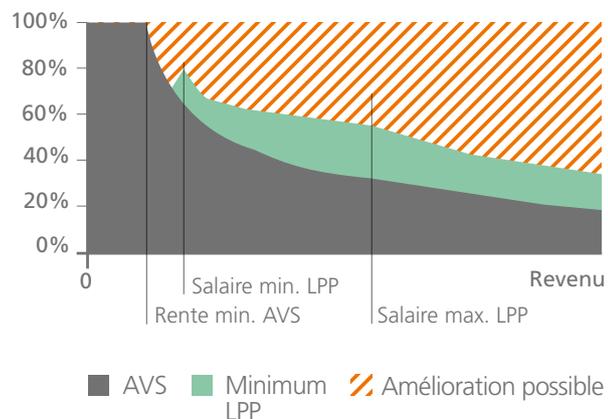
Le système de prévoyance suisse : quelles sont vos couvertures d'assurance ?

Pour planifier votre prévoyance, il vous faudra répondre aux trois questions suivantes :

1. Quelle est ma situation personnelle actuelle ?
2. Quels sont mes objectifs à moyen et long terme ?
3. Quelles sont mes priorités ?

Ce n'est qu'en connaissant précisément vos prestations des 1^{er} et 2^e piliers, et en y ajoutant, le cas échéant, celles déjà conclues dans le cadre du 3^e pilier, que vous pourrez prendre les mesures nécessaires pour combler vos lacunes de revenu, non seulement au moment de la retraite, mais aussi en cas d'invalidité ou de décès.

À titre d'exemple, le graphique ci-dessous reflète l'évolution de la rente de vieillesse en pourcentage du revenu lorsque la prévoyance professionnelle verse une prestation minimale.



Quels sont vos besoins ? A chaque besoin, une solution

«A la retraite, aurai-je assez de revenus?»

Nous vous aidons à planifier votre retraite ou votre retraite anticipée, tout en profitant au maximum des avantages fiscaux accordés par l'Etat.

«Et si ma situation personnelle se modifie?»

Nous vous accompagnons à long terme et vous conseillons dans l'adaptation de votre prévoyance lors de changements importants dans votre vie.

«J'approche de la cinquantaine et je me rends compte que je ne me suis encore préoccupé de rien. Que faire?»

Il n'est jamais trop tard pour commencer. Nous faisons un point de situation avec vous et vous aidons à entreprendre les actions nécessaires pour que vous puissiez atteindre vos objectifs.

Selon votre situation, nous vous accompagnons en vous fournissant un conseil global personnalisé ou en vous proposant une planification financière.

Vous pourrez alors vous appuyer sur cette analyse pour prendre les mesures nécessaires afin d'envisager votre préparation à la retraite sereinement.



Quelles mesures envisager ?

Diverses solutions s'offrent à vous. Elles dépendent de votre situation, de votre âge, de vos besoins ou souhaits.

Nos solutions allient flexibilité et privilèges fiscaux tout en répondant à vos besoins et objectifs en matière de prévoyance.

Flexibilité

Quels que soient vos besoins, nos solutions sont souples et s'adaptent à tout changement de votre situation personnelle ou en cas de modification de vos priorités.

Vous pouvez ainsi augmenter ou diminuer les montants versés à tout moment ou suspendre votre épargne si nécessaire.

Privilèges fiscaux

Selon votre situation professionnelle, vous pourrez déduire les primes ou une partie de celles-ci de votre revenu imposable dans les limites autorisées par le fisc. Il s'agit dans ce cas d'une prévoyance liée (ou pilier 3A).

Pendant la période de financement, vous ne paierez sur ces montants ni impôt sur le revenu, ni impôt sur la fortune.

Lors de votre départ en retraite ou en retraite anticipée, le capital de prévoyance que vous toucherez sera imposé séparément de vos autres revenus et ceci à un taux réduit.

[Calculer l'impôt que je paierai sur mon capital prévoyance](#)



Pourquoi choisir Retraites Populaires?

Pionnière de l'assurance depuis plus de 110 ans dans le canton de Vaud, nous proposons nos services à tous ceux qui désirent se simplifier la vie tout en garantissant des prestations de retraite qualitatives et une couverture efficace des risques invalidité et décès. Ainsi, nous vous accompagnons tout au long de votre vie, grâce à des prestations de premier ordre et une prise en charge globale pour vous apporter une réponse personnalisée. La neutralité est notre mot d'ordre - nous souhaitons vous en faire profiter.

Ce qui compte pour nous, c'est vous

Fiabilité, proximité, responsabilité et efficacité sont les valeurs que nous cultivons. Ainsi, nous cherchons à simplifier votre quotidien. Avec nos solutions, vous préparez votre retraite sereinement.

Envie d'en savoir plus ?

Rendez-vous dans l'une de nos 3 agences
ou contactez-nous par email

conseillers@retraitespopulaires.ch

Là, pour la vie.

Nos conseillers sont disponibles pour vous. N'étant pas rémunérés au volume d'affaires, ils n'ont d'autre motivation que de répondre à vos besoins et partager une relation de confiance. Pour en savoir plus, contactez-nous ou rendez-vous sur notre site internet.

retraitespopulaires.ch/conseilglobal

Lausanne (siège)

Rue Caroline 9
Case postale 288
1001 Lausanne
Tél. 021 348 21 11
info@retraitespopulaires.ch

Yverdon-les-Bains

Rue de la Plaine 51
1400 Yverdon-les-Bains
Tél. 021 348 28 21
yverdon@retraitespopulaires.ch

Nyon

Rue Neuve 4
1260 Nyon
Tél. 021 348 20 20
nyon@retraitespopulaires.ch